

SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE  
RECRUTEMENT DE L'ETAT

DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° 21-01115 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

Ouagadougou, le 25 OCT 2021

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Le public burkinabè est informé de l'ouverture, le **dimanche 21 novembre 2021**, de concours directs sur mesures nouvelles spéciales de recrutement de **mille neuf cent (1 900) Professeurs des Lycées et Collèges** pour le compte du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues nationales (MENAPLN), dans le centre unique de Ouagadougou, conformément aux tableaux ci-dessous cités dans les conditions de candidature, **session de 2021**.

A - CONDITIONS DE CANDIDATURE

Peuvent prendre part à ce concours, les candidats des deux (02) sexes, de nationalité burkinabè, âgés de dix-huit (18) ans au moins et de quarante (40) ans au plus au 31 décembre 2021, titulaires du ou des diplômes requis à la date d'ouverture du concours et remplissant les conditions d'aptitude physique et mentale exigées pour l'exercice de l'emploi postulé.

Les personnes déjà intégrées dans la fonction publique ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Les personnes admises à un concours et qui sont déjà en formation dans une école de formation professionnelle depuis plus d'un (01) mois ne sont pas autorisées à prendre part à ce concours.

Tout contrevenant aux conditions de candidature s'expose à des sanctions conformément aux textes en vigueur.

Sont autorisés les candidats titulaires des diplômes requis selon les tableaux ci-après :

I- Enseignement Post Primaire et Secondaire Général

EMPLOI	OPTIONS	NOMBRE DE POSTES	NIVEAU DE RECRUTEMENT
			LICENCE DANS LES FILIERES DE FORMATION
	Allemand	150	Etudes germaniques ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	Anglais	250	Anglais ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	Français	250	Lettres modernes, linguistique, ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	Arabe	10	Langue arabe ou tout autre diplôme reconnu équivalent

<b>Professeurs des Lycées et Collèges</b>	<b>Histoire-Géographie</b>	250	Histoire ou Géographie ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	<b>Mathématiques</b>	300	Mathématiques ou Sciences Economiques et de Gestion ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	<b>Physique-Chimie</b>	150	Sciences Physiques ou en Chimie ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	<b>SVT</b>	250	Sciences de la Vie et de la Terre ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	<b>Philosophie</b>	250	Philosophie, Psychologie ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	<b>Education Physique et Sportive</b>	15	Sciences et techniques des activités physiques et sportives ou tout autre diplôme reconnu équivalent
	<b>TOTAL</b>	<b>1 875</b>	

## **II- Enseignement Post Primaire et Secondaire Technique et Professionnel**

<b>EMPLOI</b>	<b>OPTIONS</b>	<b>NOMBRE DE POSTES</b>	<b>NIVEAU DE RECRUTEMENT</b>
			<b>Licence ou Ingénieur des travaux</b>
<b>Professeurs des Lycées et Collèges</b>	Construction mécanique	05	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
	Fabrication mécanique	05	Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie mécanique
	Froid et climatisation	05	Ingénieur des Travaux ou Licence en Froid et climatisation ou en Maintenance industrielle
	Structure métallique	10	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie civil et titulaire d'un BAC Professionnel ou d'un DUT ou BTS en Structure métallique.</li> <li>• Ingénieur des Travaux ou Licence en Génie civil en Structure métallique.</li> </ul>
	<b>TOTAL</b>	<b>25</b>	

### **B - COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les dossiers de candidature sont reçus exclusivement sur la plateforme e-concours d'inscription en ligne sur le site [www.econcours.gov.bf](http://www.econcours.gov.bf) du 27 octobre 2021 à 00h 00mn au 05 novembre 2021 à 23h 59mn.

Les candidats seront déclarés admissibles par ordre alphabétique et leur admission ne sera définitive qu'après la validation de leurs dossiers physiques, dans la limite du nombre de postes à pourvoir, par ordre de mérite et sous réserve d'un contrôle approfondi.

Les candidats admissibles sont invités à déposer les pièces ci-dessous énumérées au plus tard dix (10) jours ouvrables à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité à la **Direction Générale des Examens et Concours (ex OCECOS)**.

Le dossier de candidature est composé comme suit :

- une demande manuscrite revêtue d'un timbre fiscal de 200 francs CFA, adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale, datée et signée du candidat et donnant son adresse exacte y compris un numéro de téléphone ;
- un extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce en tenant lieu ;
- une photocopie légalisée du diplôme requis ou de son attestation ;
- une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè (CNIB) ou du passeport en cours de validité ;
- un certificat de visite et de contre-visite, datant de moins de trois (03) mois, revêtu d'un timbre fiscal de 300 francs CFA, attestant que le candidat a une acuité visuelle normale ou après correction et n'est atteint, ni de surdité, ni de bégaiement.

Tout dossier incomplet ou non conforme n'est pas accepté.

### **C - ADMINISTRATION DES EPREUVES**

Le concours comporte deux (2) phases dont une phase écrite d'admissibilité et une phase orale d'admission.

Seuls les candidats admissibles subiront la phase orale.

**1°) Les épreuves écrites d'admissibilité se déroulent selon les horaires ci-après :**

- 07h30 à 11h30 : épreuve de spécialité ..... coef : 4
- 12h30 à 14h30 : culture générale .....coef : 1

Les épreuves écrites sont notées de 0 à 20 et toute note inférieure à 07/20 est éliminatoire.

Les candidats aux options Histoire-Géographie et Physique-Chimie sont informés qu'ils composent dans chacune de ces spécialités.

**2°) L'épreuve orale, de coefficient 1, consiste en un entretien devant un jury ; elle est notée de 0 à 20 et toute note inférieure à 10/20 est éliminatoire.**

**3°) Les candidats à l'option Education Physique et Sportive ne sont pas concernés par la phase orale mais subissent une épreuve physique et sportive de coefficient 01 qui porte sur :**

- une course de vitesse de 100 m pour les candidats des deux (02) sexes ;
- une course d'endurance de 1000 m pour les hommes et 800 m pour les femmes ;
- un saut ou un lancer au choix pour les deux (02) sexes.

L'accès à la salle de composition est subordonné à la présentation du récépissé d'inscription et de la CNIB ou du passeport ayant servi à l'inscription ou de leurs photocopies légalisées, en cas de perte.

Les candidats sont informés que les déclarations de perte de CNIB ou de passeport ne sont pas acceptées.

Les candidats sont informés qu'à l'issue de l'admission, ils seront intégrés dans la Fonction Publique en qualité de fonctionnaires stagiaires.

Les admis seront soumis au tirage au sort pour les affectations dans les régions selon l'expression des besoins.

L'appel des candidats est fixé à **06h30mn**, le jour de l'administration des épreuves.

Les lieux du déroulement des épreuves seront précisés ultérieurement.

Pour le Ministre et par délégation,  
le Secrétaire Général

**Souleymane LENGANE**  
*Chevalier de l'Ordre de l'Étalon*

